



Résidence Aquarelle EHPAD Challans

L' Accueil de jour L'Escale

Pour personnes atteintes de la
maladie d'Alzheimer ou syndrome apparenté

Ses objectifs :

- Pour les aidants :
 - leur assurer un soutien

- Pour les personnes âgées :
 - leur proposer une prise en charge personnalisée
 - favoriser le maintien de leurs capacités d'autonomie
 - préserver des liens sociaux

Les personnes accueillies

Cet accueil s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'un syndrome apparenté, vivant à leur domicile ou chez leur proches.

La personne doit être autonome au niveau de la marche ou a minima assurer seule ses transferts fauteuil-chaise, fauteuil-lit.

Le personnel

Les deux personnels soignants de l'Escale assurent la prise en charge des personnes en accueil de jour sous la responsabilité du cadre de santé du rez de chaussée.

La psychologue est présente le lundi et intervient sur RDV auprès de la personne accueillie ou de ses proches.

Capacité d'accueil et horaires d'ouverture

Il est possible d'accueillir 2 personnes simultanément, tous les jours y compris le week-end, de 9h30 à 17h, ce qui représente plus de 700 journées d'accueil par an.

Les locaux de l'accueil de jour

Les personnes sont prises en charge au sein de l'Escalé, l'unité dédiée à l'accueil et l'hébergement de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer (ou syndrome apparenté).

Cette unité, située au rez de chaussée de la résidence Aquarelle, comprend un espace de vie avec une cuisine aménagée, un salon, des espaces de déambulation, un espace repos dédié à l'accueil de jour, un jardin clos.

Lien avec les aidants

Un projet personnalisé est établi avec la personne accueillie et le ou les aidants avant la première journée en accueil de jour.

Il est réévalué en équipe pluridisciplinaire en fonction du nombre de jours de présence, au minimum une fois par mois.

Un carnet de liaison entre les soignants de l'escalé et les proches est mis en place. Il permet à l'équipe de transmettre des informations sur le déroulement de la journée et aux proches de noter les informations importantes lors du prochain accueil.

La psychologue peut recevoir les aidants, à leur demande : entretiens sur rendez-vous, le lundi.

Déroulement d'une journée type

A partir de 9h30, la personne est accueillie par une soignante, une collation lui est proposée et ainsi son intégration au groupe de résidents présents est facilitée.

Une participation aux activités lui est proposée (lecture du journal, cuisine, mise du couvert). Les personnes bénévoles qui interviennent à l'escalé peuvent animer ces activités.

Vers 12h30 : partage du déjeuner, temps de convivialité et d'échange.

La personne, selon ses désirs, peut participer à l'ensemble des activités du quotidien (vaisselle, rangement, balayage).

Un temps de sieste ou des activités calmes sont proposés après le repas.

Les activités (jeux, jardinage, musique, gym douce, atelier esthétique...) se poursuivent jusqu'au départ de la personne, entrecoupées d'un goûter.

Modalités d'admission

L'admission est prononcée par le directeur de l'établissement après signature du contrat d'accueil de jour.

La demande d'accueil peut être faite par la personne, ses proches, son médecin traitant.

Un entretien de pré accueil est réalisé avec la personne, le ou les aidant(s), la psychologue et le cadre de santé. Lors de cet entretien, le projet personnalisé est établi et les jours d'accueil sont définis. Une personne peut être accueillie de 1 à 5 jours par semaine en fonction de ses besoins et des possibilités de l'unité.

Une journée test gratuite est proposée avant la signature du contrat d'accueil de jour.

Tarifs de l'accueil de jour

Les tarifs sont fixés chaque année par le président du Conseil général de la Vendée.

Tarifs applicables en 2009

Accueil de jour	GIR 1-2	GIR 3-4	GIR 5-6
Hébergement	28 €	28 €	28 €
Dépendance	9,30 €	5,91 €	2,35€
Total/ jour	37,30 €	33,91 €	30,35 €

Le coût du transport en taxi aller/retour peut être pris en charge par l'établissement.

Pour tous renseignements :

Contactez les cadres de santé

N° de tel 1 : 02.51.49.52.82.

N° de tel 2 : 02.51.49.52.86.

Fax : 02.51.49.70.90.

